

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Vendémiaire, an IX.



## ESPAGNE.

*De Barcelonne, le 24 septembre (2 vendémiaire).*

Les émigrés qui, malgré les ordres du roi, ont quitté l'île de Majorque, abondent ici. Des ordres fort sévères, venus de Madrid, relativement à tous les étrangers, leur semblent dirigés particulièrement contre eux. Il est pourtant vrai que ces ordres ne paroissent pas plus les concerner que les autres étrangers. Ce n'est qu'une mesure de police toute simple en tems de guerre.

Il y a quelques jours qu'un émigré ou déporté de Toulon, nommé Serre, homme d'une bonne réputation, avancé en âge, & qui a pendant quarante ans exercé à Toulon l'emploi d'administrateur de l'hôpital, fatigué de son existence, y a mis un terme, en se tirant un coup de pistolet dans la bouche. Malheureusement il a vécu plusieurs jours.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 29 septembre (7 vendémiaire).*

Les rédacteurs du *Censeur*, seront mis en liberté demain matin; & on leur enjoindra de quitter sur-le-champ la ville & son territoire.

Le ministre russe, M. Moraview, est tombé en disgrâce.

Hier arriva ici, par une estafette envoyée de Ratisbonne, la nouvelle que l'empereur avoit signé, à Alt-Oettinged, les préliminaires de paix.

*D'Altona, le 29 septembre (7 vendémiaire).*

Le nouveau général en chef de l'armée d'Italie, le comte de Bellegarde, est d'origine française, quoique né en Autriche. Il a environ 45 ans, & s'est particulièrement distingué dans la Belgique en 1795 & 1794. Il est reconnu pour le meilleur tacticien de l'armée impériale, & le prince Charles, qui l'honoroit de son amitié, le consultoit toujours dans ses opérations.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 1<sup>er</sup> octobre (9 vendémiaire).*

Plusieurs des bâtimens de guerre qui composoient l'armement sorti des dunes, sont retournés à Deal, d'où l'on conjecture que l'expédition à laquelle ils devoient servir a été contremandée.

La *Nymphé de mer*, capitaine Sulter, a été prise par un corsaire français dans sa traversée de Lisbonne à Oporto.

Le *Phoenix*, capitaine Skinner, allant des Indes occidentales à Livourne, a été pris par le corsaire français *l'Africain*, & conduit à la Guadeloupe.

Le capitaine Waterhouse, de la marine, est arrivé hier à l'amirauté venant de Botany-Bay, avec des dépêches du gouverneur Hunter. Il a rapporté une grande collection de plantes de la Nouvelle-Hollande.

Le 22 septembre dernier, anniversaire & centenaire de

la naissance de James Thompson, auteur des *Saisons*, une fête solennelle (un jubilé) a eu lieu à Edimbourg, en mémoire de ce grand poète.

Un particulier rencontra dernièrement un Irlandais qu'il connoissoit pour avoir été impliqué dans les troubles de son pays, & à qui il témoigna sa surprise de le voir. — « Vous savez, sans doute, lui répondit l'Irlandais, que j'ai été pendu. — Pendu, s'écria l'autre. — Oui, monsieur, pendu; c'est-à-dire, que j'ai été condamné à la mort, & que je me suis échappé; ce qui revient au même, car je suis mort civilement ».

*(Extrait du Sun, du Morning-Chronicle & de l'Oracle).*

## REPUBLIQUE HELVETIQUE.

*De Berne, le 30 septembre (8 vendémiaire).*

Hier, un individu, que les uns disent fou & les autres scélérat, mit en plein jour le feu à la maison de son frère, située à Lorr, district de Zollikofen, canton de Berne. La populace, qui le prit sur le fait, voulut le jeter dans les flammes qu'il avoit allumées; mais l'ex-sénateur Munger parvint à le soustraire à sa fureur, en le faisant conduire en prison.

## REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 3 octobre (11 vendémiaire).*

On apprend que la plus grande partie des villes de la république vont présenter des adresses au corps législatif, par lesquelles ils demanderont que l'imposition sur l'entrée des grains soit abolie, & que l'exportation de plusieurs denrées soit défendue. On croit que le gouvernement acquiescera à ces demandes, la cherté des vivres ayant donné lieu à Rotterdam & ailleurs à des mouvemens qui ont été apaisés par la police, mais qui pourroient avoir d'autres suites plus fâcheuses, s'ils devenoient plus fréquens.

Nous apprenons d'Allemagne que la garnison d'Ehrenbreistein est composée de troupes bataves.

Plusieurs corps, qu'on avoit envoyé, il y a quatre mois, en Zélande, ont repris leurs anciennes garnisons.

Le gouvernement batave vient de défendre le débit d'une brochure, nommée *la Lanterne*; plusieurs traits mordans contre la constitution & les gouvernans ont motivé cette défense.

Les nouvelles de Berlin parlent du départ de M. de Dohm pour le congrès de Lunéville.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 12 vendémiaire.*

Il paroît décidé que les envoyés des princes allemands ne se rendront point au congrès de Lunéville, & que la pacification de l'Empire ne commencera que lorsque la paix avec l'Autriche sera définitivement conclue. Mais ensuite, le congrès pour la pacification de l'Empire ne pourra pas

2  
durer long-tems, parce que ses principales bases seront déjà posées.

Les généraux Colaud & Richpanse étoient tous les deux à Ulm : on croyoit qu'un d'eux seroit nommé commandant de cette forteresse ; mais leur destination paroît changée, car c'est le général de brigade Sahuc, qui a été chargé du commandement de cette place. Le courrier autrichien qui portoit à M. de Petrasch, gouverneur autrichien, l'ordre de remettre la forteresse aux troupes françaises, est arrivé le 5 de ce mois à Ulm. La garnison, composée d'autrichiens & de troupes d'Empire, se retirera en Bavière, & une demi-brigade française prendra possession de la ville. Les autrichiens ont besoin de 4000 chevaux pour le transport de leur artillerie & de leurs munitions : ces chevaux seront fournis par les habitans de la Souabe, mais l'empereur paiera les frais de transport. Si la paix se fait, les fortifications d'Ulm doivent être rasées.

La forteresse de Philipsbourg a été remise, dit-on, avant-hier à nos troupes, & le général Laborde y a fait son entrée.

Il n'y a que les divisions Legrand, Leclerc & Decaen qui resteront dans le cercle de Bavière. Toutes les autres sont passées en Souabe. La division Ney prendra ses cantonnemens en Franconie. Les troupes formant l'aile droite de l'armée du Rhin, sont déjà entrées en cantonnemens. Les magasins établis par les français sur les frontières du Tyrol, sont transportés dans l'intérieur de la Souabe.

#### *D'Anvers, le 9 vendémiaire.*

L'ex-chevalier de Coigny est arrivé hier ici avec sa femme & un domestique.

Ils venoient de Bruxelles; ils ont fait viser leurs passeports chez le préfet. Ils se sont reposés un jour dans cette ville. Ils ont dit qu'ils comptoient passer quelque tems à Emerich, & ensuite l'hiver à Munster.

*Note du rédacteur.* — Il paroît qu'il y a une erreur de nom dans notre feuille d'avant-hier, où l'on disoit, dans un article traduit d'un journal de Londres, que l'ex-chevalier de Coigny étoit arrivé dans cette ville.

#### *De Chartres, le 14 vendémiaire.*

Le 12 de ce mois, à trois heures après midi, vingt-un des brigands d'Orgeres ont expié sur l'échafaud les nombreux forfaits dont ils ont pendant trop long-tems épouvanté l'humanité. Tous ont fait voir à leur dernière heure un sang-froid & une gaieté dignes d'une meilleure cause. Quelques-uns seulement ont montré quelques remords; les autres ont plaisanté jusqu'au dernier moment. — *Nous allons voir si Marabou a bien fait préparer le souper*, disoit l'un. . . . . *Nous allons en vendanges*, disoit l'autre. — *Allons, heuppe!* s'écria le borgne du Mans, au moment où l'exécuteur s'emparoit de sa personne. — Que de réflexions fait naître un si profond mépris de la mort!

#### *De Paris, le 16 vendémiaire.*

Il y a demain, 17, un an que Bonaparte est arrivé d'Egypte sur les côtes de France. Le second consul, Cambacérés, doit lui donner, le soir, une fête en mémoire de cet heureux retour, qu'on peut regarder avec raison comme l'aurore du 18 brumaire.

— Le 9 fructidor an 8, le conseil des prises, vu les conclusions du commissaire du gouvernement, & ouï le rapport du citoyen Dufaut, décida que la prise faite par le corsaire *le Scipion français*, du navire, sous pavillon danois, *le*

*Caninholm*, étoit bonne & valable, & adjugea en conséquence, au profit dudit corsaire, tant ledit navire que les marchandises composant sa cargaison. Ce navire étoit anglais, & chargé pour le compte des Anglais.

— Le citoyen Lejean, maire de Dijon, & l'un des envoyés de la Côte-d'Or à la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire, avoit été nommé par le premier consul commissaire du gouvernement près le conseil des prises à la place du citoyen Portalis, nommé conseiller d'état. Il a eu la modestie de refuser, en disant qu'il n'appartenoit pas à tout le monde de s'asseoir à la place de Portalis. Il nous semble que l'homme qui sent ainsi l'étendue de ses obligations, est en état de les remplir.

— On assure que le ministre de l'intérieur a donné des ordres pour que l'on transportât à Lunéville trente tableaux & trente piéces de tapisserie des Gobelins, pour décorer le palais du congrès.

— Les employés du ministère de l'intérieur se sont réunis hier à la maison d'Orsay, rue de Varennes, & y ont célébré, dans un banquet fraternel, les heureux préliminaires de la paix.

— Le salon s'est enrichi, depuis son ouverture, de plusieurs morceaux d'histoire, dont l'exposition nous paroît la meilleure de toutes les réponses à faire aux censeurs moroses & injustes des arts & des artistes. Il ne manque peut-être aux *remords d'Oreste*, par Hennequin, que plus de soin, & moins de fougue, pour être un très beau tableau & tel qu'il est, il suppose un grand talent dans son auteur.

— Le citoyen Boilly, peintre, vient d'exposer un nouveau *trompe-l'œil*, autour duquel la foule s'empresse. Entr'autres objets il renferme une plaisanterie fort piquante : il a représenté deux petites brochures à moitié ouvertes, intitulées : *Arlequin & Jocrisse au Musée*. Sur le verso de l'une de ces brochures il a écrit, *Artistes, voici vos censeurs* : & au-dessous il a dessiné la caricature d'un âne & d'un cochon. Cet Arlequin & ce Jocrisse sont deux petits libelles que l'on vend dans la rue, à la porte du Musée.

— Deux chimistes, l'un de Bordeaux, l'autre de Paris, ont pris querelle dans une discussion relative à leur état, se sont battus au pistolet, & celui de Bordeaux a reçu la balle dans la cuisse. Singulière maniere de résoudre une question de chimie!

— Le 9 vendémiaire, le préfet de la Seine-Inférieure a suspendu de leurs fonctions les citoyens Avisse, maire de la commune de Saint-Sulpice-la-Pierre, canton d'Auffay, arrondissement de Dieppe; Leclerc, maire de la commune de Pommeroux, canton de Menerval; & le citoyen Orange, adjoint de la commune de Fontaine-le-Nu, arrondissement d'Yvetot. Le premier, pour avoir recelé chez lui son fils appelé aux armées comme conscrit; le second, pour s'être refusé de fournir, 1<sup>o</sup>. le logement d'un détachement de force armée; 2<sup>o</sup>. la liste des réquisitionnaires & conscrits; le troisième, comme prévenu de plusieurs faux.

— Le courrier qui a porté à Londres la nouvelle de la prise de Malte, passa le 27 septembre par Ratisbonne, où il fit signer ses passe-ports par le général Klenau.

— L'empereur arriva le 25 septembre à Vienne, & y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie.

— On continue à travailler avec beaucoup d'activité aux fortifications de Palma-Nova.

— Le 10 septembre, M. le général Mélas, avant de quitter l'armée d'Italie, distribua 80 médailles aux soldats qui se sont le plus distingués dans cette campagne.

— Le général Moreau a permis le libre passage des marchandises de la Bavière dans les états héréditaires.

— Le quartier-général de Sainte-Suzanne, est arrivé à Mannheim le 12 vendémiaire. On y attendoit ce jour-là, ou le lendemain, le général lui-même, lequel étoit encore à Strasbourg.

— La curiosité publique se fixe sur la marche & la force respective des armées, quand elle n'est point alimentée par leurs chocs sanglans. On s'occupe donc, dans ce moment, à compter les soldats, les chevaux & les canons de chacune des deux grandes puissances de qui semble dépendre le sort de l'Europe. Nous ne répéterons pas ces calculs; ils sont presque toujours le produit de la peur ou de la vanité; mais nous dirons, d'après toutes les données actuelles, lesquelles changeront peut-être d'ici à demain, qu'il est très-vraisemblable que les événemens politiques & militaires se borneront pendant le reste de la saison à ces stériles énumérations, & d'avance l'humanité s'en félicite.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 vendémiaire.

1 77 9 41 82.

VARIÉTÉS.

Suivant le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> vendémiaire, à la place des Victoires, le citoyen Decotte, directeur de la monnaie des médailles, a présenté au premier consul une boîte d'acajou, dans laquelle se trouvoient renfermées:

1<sup>o</sup>. Une plaque de bronze sur laquelle étoit gravé le portrait du général Kleber, par Chiffard, d'après le dessin de Guérin. Au revers de cette plaque se trouve l'inscription suivante:

KLEBER,

Mort en Afrique, le 25 prairial

An 8,

Après la bataille d'Héliopolis,

Qui reconquit

L'Égypte aux Français.

2<sup>o</sup>. Une plaque sur laquelle étoit placée seulement l'inscription suivante:

DESAIX,

Mort en Europe, le 25 prairial

An 8,

Après la bataille de Maringo,

Qui reconquit

L'Italie aux Français.

3<sup>o</sup>. Une grande plaque de bronze sur laquelle étoit transcrit l'arrêté des consuls du 19 fructidor an 8, qui a ordonné qu'il fût élevé un monument aux généraux Desaix & Kleber.

A la suite de l'arrêté:

En exécution de cet arrêté,

La première pierre a été posée

Par le premier consul

BONAPARTE,

Le premier vendémiaire an 9,

2<sup>o</sup>. année du consulat.

LUCIEN BONAPARTE, ministre de l'intérieur.

4<sup>o</sup>. Une médaille en bronze, sur l'un des côtés de laquelle on voit le portrait du consul, avec cette légende:

BONAPARTE, premier consul de la république.

Exergue:

Bataille de Maringo, 25 & 26 prairial an 8.

Au revers:

Le premier consul,

Commandant

L'armée de réserve

En personne,

Enfans, rappelez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille.

5<sup>o</sup>. Une autre médaille aussi en bronze, sur l'une des faces de laquelle est le portrait du général Desaix, avec cette légende:

L. CH. ANT. DESAIX, né à Ajat, en août 1768.

Exergue:

Bataille de Maringo, 25 prairial an 8.

Au revers:

Le général DESAIX est blessé à mort:

Allez dire au premier consul que j'emporte le regret de n'avoir pas fait assez pour vivre dans la postérité.

6<sup>o</sup>. Une médaille aussi en bronze, sur laquelle est buriné le portrait de Kleber, & au revers est écrit: KLEBER.

Les divers objets contenus en cette boîte ayant été vérifiés, elle a été renfermée dans une seconde boîte de plomb, & scellée en présence des consuls & du public.

Le citoyen Orelli a présenté au premier consul une glace d'un demi ponce d'épaisseur, au haut de laquelle se lisent le nom de Kleber & celui de Desaix, inscrits chacun au milieu d'une couronne civique.

Sur la même plaque est inscrit l'arrêté des consuls, du 19 fructidor, sus énoncé, & à la suite:

Le général BONAPARTE, premier consul.

CAMBACÈRES, second consul.

LEBRUN, troisième consul.

L. BONAPARTE, étant ministre de l'intérieur.

Gravé sur verre par l'action de l'acide fluorique, art naissant & employé en France vers la fin du 18<sup>e</sup>. siècle.

Le premier consul ayant agréé que cette plaque fût placée sous la première pierre, elle a été, ainsi que la boîte ci-dessus décrite, enfermée dans le creux destiné à la recevoir, & le tout a été recouvert d'une pierre de taille, scellée sur le-champ en présence des consuls & du public.

INSTITUT NATIONAL.

Séance publique du 15 vendémiaire.

1<sup>o</sup>. Rapport des travaux de la classe de littérature, par le citoyen Colin d'Harleville.

2<sup>o</sup>. Proclamation du prix sur cette question: Quelles ont été les causes de la perfection de la sculpture antique. La classe a décerné le prix au mémoire, n<sup>o</sup>. 6. L'auteur ne s'est pas fait connaître.

3<sup>o</sup>. Rapport des mémoires de la classe des sciences mathématiques, par le citoyen Delambre.

4<sup>o</sup>. Proclamation du prix proposé par le gouvernement, sur les cérémonies à suivre dans les funérailles. Ce prix a été partagé entre deux concurrents, le citoyen Mulot, ex-législateur, & le citoyen Amaury Duval, chef de bureau des arts dans le ministère de l'intérieur.

5<sup>o</sup>. Rapport des travaux de la classe des sciences morales & politiques, par le citoyen Champagné.

6<sup>o</sup>. Proclamation du prix sur cette question: Par quelles causes l'esprit de liberté s'est-il développé en France depuis François I<sup>er</sup>?

La classe a décerné le prix au mémoire, n<sup>o</sup>. 3. L'auteur est le citoyen Nicolas Ponce, graveur.

7<sup>o</sup>. Proclamation & distribution des prix de peinture, sculpture & architecture.

Le grand prix de peinture a été remporté par Jean-Pierre Grauger, natif de Paris, élève du citoyen David. Les seconds prix, par Jean-Augustin Ingre, natif de Montauban, département du Lot, élève de

citoyen David; Joseph Ducq, natif de Brages, département de la Lys, élève du citoyen Suvée.

Le grand prix de sculpture n'a pas été donné. Les second prix ont été remportés par Frédéric Tieck, natif de Berlin, élève du citoyen David; Alexandre Jean-Constantin Norblin, natif de Varsovie, élève du citoyen Stouf.

Les grands prix d'architecture ont été remportés par Simon Vallot, natif de Dijon, département de la Côte-d'Or, élève du cit. Durand; Jean-François Ménager, natif de Paris, élève du citoyen Legendre. Les seconds prix, par Jean-Baptiste Dedeban, natif de Paris, élève du citoyen Percier; Hubert Rohault, natif de Paris, élève du citoyen Durand.

Les élèves qui ont remporté les grands prix seront envoyés en Italie, pour y continuer leurs études aux frais de la république.

Le citoyen Ameilhon, président, a adressé à tous ces jeunes gens, qui ont été couronnés aux applaudissemens universels, un discours digne des circonstances & du corps dont il étoit l'organe.

8°. La classe de littérature & beaux-arts avoit proposé en l'an 7 pour sujet du prix de poésie : *La fondation de la république, ode, poème, discours, ou épître en vers*. Aucune des pièces envoyées au concours n'ayant mérité d'être couronnée, le même sujet est proposé pour l'an 10. Le prix sera une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes, & sera distribué dans la séance du 15 vendémiaire de l'an 10.

#### TRIBUNAT.

##### Séance du 16 vendémiaire.

On remarque dans la correspondance une pétition d'un nommé Blanchet, condamné à huit ans de fers, & détenu aux bagnes de Rochefort, fait prisonnier dans la dernière expédition contre l'Angleterre. Cet individu se plaint d'avoir été, à son retour en France, réintégré dans les bagnes, par ordre du commissaire du département.

Le tribunal a passé à l'ordre du jour.

Un agent de change de Paris se plaint du refus fait par la trésorerie d'échanger des bons contre des inscriptions valables pour le paiement des impositions, sous le prétexte que ces bons sont faux. — Ordre du jour.

Lucien Bonaparte fait hommage d'une médaille d'argent frappée en mémoire de la bataille de Maringo. — Mention honorable & dépôt aux archives.

Le citoyen Borel dénonce de nouveau, comme inconstitutionnel, un arrêté des consuls, du 9 de ce mois, qui casse comme non avenues deux jugemens rendus au profit de lui, Borel, contre Chauvelin.

Le tribunal passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la question est aujourd'hui soumise à la discussion.

Le tribunal décide de s'en occuper de suite, & Siméon obtient la parole.

Le gouvernement, dit-il, commet une inconstitutionnalité, s'il entrave la marche de la justice par des actes qui ne sont pas de sa compétence; mais si l'ordre judiciaire sort de ses limites, c'est le pouvoir administratif qui doit l'y faire rentrer: & le reproche fait aujourd'hui au gouvernement pouvoit se rétorquer contre le dénonciateur & les tribunaux qui auroient outre-passé leurs pouvoirs. L'administration étant nécessairement séparée de l'ordre judiciaire, il seroit contradictoire qu'il fallût aller au tribunal suprême de la justice pour faire annuler des actes qui en sont indépendans.

L'orateur s'attache ensuite à prouver que l'administration pouvoit seule régler le délai de la liquidation des dettes de la ferme; que le scandale d'une dénonciation d'un gouvernement qu'on accuse de violer, dès ses premiers pas, la

constitution, n'est rien moins que fondé, & qu'il n'y a pas plus d'inconstitutionnalité dans l'arrêté du 4 germinal que dans ceux du 9 de ce mois. Il vote donc pour l'ordre du jour sur la dénonciation. — Impression.

Andrieux s'attache à son tour à démontrer qu'il ne s'agit pas simplement d'un procès entre particuliers, mais bien d'une affaire dans laquelle le tribunal est compétent, puisqu'il s'agit d'une violation de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il admet pour un moment la supposition que l'administration seule pût s'occuper de cette affaire; alors il indique la marche que devoit suivre le gouvernement: selon lui, le gouvernement devoit faire dénoncer au tribunal de cassation le jugement rendu par les tribunaux, & en réclamer l'annulation pour excès de pouvoirs & intervention de l'ordre judiciaire. Andrieux voit le vice d'inconstitutionnalité dans l'arrêté du 4 germinal, dénoncé, & il vote pour qu'il soit déféré comme tel au sénat conservateur. — Impression.

Plusieurs voix demandent la clôture de la discussion. Andrieux s'y oppose; Girardin pense qu'il est tems de faire cesser cette lutte scandaleuse qui dure depuis long-tems entre les tribunaux & le gouvernement: il demande que la discussion soit fermée.

Ganilh & Bouteville réclament un nouvel ajournement de la discussion; mais Beranger s'y oppose, & sur sa proposition, l'ajournement est rejeté.

On procède au scrutin pour savoir s'il y a lieu à délibérer sur la dénonciation.

Le tribunal n'étant pas en nombre suffisant, ajourne sa décision à la prochaine séance.

On a nommé au scrutin trois nouveaux membres de la commission des inspecteurs; Chabot-Latour, Labrousse & Leyvindek.

*Erratum.* — Dans le n°. d'hier, dernière page, première colonne, on lit : *sa fille madame Ueker*, lisez, *madame Neker*. (Elle avoit épousé un neveu du célèbre ministre des finances de ce nom).

##### Bourse du 16 vendémiaire.

Rente prov., 23 fr. 38 c. — Tiers consol., 36 fr. 65 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 71 c. — Bons d'arrérage, 87 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 92 fr. 25 c. — Syndicat, 80 fr. 50 c. — Coupures, 80 fr. 00 c.

##### Annuaire des Hommes Illustres pour l'an IX.

Cet annuaire, exécuté avec soin, contient, 1°. la division décimale des jours, suivant l'ère républicain; 2°. celle de l'ancien calendrier; 3°. un tableau des mesures nouvelles & une instruction détaillée sur le même sujet; 4°. en tête des colonnes des nouveaux mois, quatre vers qui en expliquent & justifient la dénomination; 5°. à chaque jour correspondent le jour & l'année qui ont vu naître ou mourir un des hommes dont l'opinion publique a consacré la mémoire, &c. Prix, 15 centimes en feuilles, & 20 centimes sur carton. A Paris, chez Lafontaine, rue de l'École de Médecine, n°. 32.

*Le Terme à la Loterie, ou les Aventures d'une Jeune Dame écrites par elle-même*; par Lebrun-Tossa; vol. in-16. Prix, 1 fr. & 1 fr. 20 cent. franc de port. A Paris, chez Debray, libraire, palais du Tribunal, galerie de bois, n°. 285.